

Accueil de loisirs - COPAINS DU LAC

TARIFS

Pour tous les adhérents : **ADHESION** annuelle et individuelle à l'association = 10€
facturée par année civile

Information tarif : comprend la restauration = 4€/jour

QF	Mercredis						Vacances scolaires / Forfait							
	Après-midi 1/2 j. sans repas		Matin 1/2 j. avec repas		Journée		2j		3j		4j		5j : 50% sur la 5ème journée	
	Loc*	Ext	Loc*	Ext	Loc*	Ext	Loc*	Ext	Loc*	Ext	Loc*	Ext		
<500	2,75	3,30	7,35	8,80	9,00	10,80	18,00	21,60	27,00	32,40	36,00	43,20	40,50	48,60
500 à 799	4,00	4,80	9,00	10,80	11,65	14,00	23,30	28,00	34,95	42,00	46,60	56,00	52,43	63,00
800 à 999	5,20	6,30	10,65	12,80	14,30	17,15	28,60	34,30	42,90	51,45	57,20	68,60	64,35	77,18
1000 à 1199	6,00	7,20	11,75	14,10	16,00	19,20	32,00	38,40	48,00	57,60	64,00	76,80	72,00	86,40
1200 à 1499	6,80	8,20	12,85	15,40	17,85	21,40	35,70	42,80	53,55	64,20	71,40	85,60	80,33	96,30
1500 à 1799	7,20	8,70	13,40	16,10	18,75	22,50	37,50	45,00	56,25	67,50	75,00	90,00	84,38	101,25
1800 à 1999	7,60	9,10	13,95	16,80	19,60	23,50	39,20	47,00	58,80	70,50	78,40	94,00	88,20	105,75
>2000	8,00	9,60	14,50	17,40	20,50	24,60	41,00	49,20	61,50	73,80	82,00	98,40	92,25	110,70

La définition et la mise à jour des QF des adhérents sont effectuées par l'association à chaque inscription puis au début de chaque année civile, via une procédure conventionnée par la CAF. Toutes modifications en cours d'année doivent être justifiées par l'adhérent. Sans justification le tarif le plus haut sera appliquée.

**Locaux : enfants résidants à Biliou, Montferrat et Villages du Lac de Paladru*

Paiement : à réception de la facture.

Au-delà de 30j sans régularisation : aucune inscription ne sera acceptée

Si impayé persistant : l'association se réserve le droit de mettre en place une procédure

Comment payer ?

- . Par virement : RIB disponible sur la facture
- . Par chèque, ANCV, espèces, carte tattoo : à déposer/à régler auprès de la directrice ou à envoyer à l'adresse du siège : 134 rue de la mairie, 38960 St Etienne de Crossey
- . Par CESU : en ligne depuis votre fournisseur avec le numéro NAN AEJ : 0720153*7
- . Par prélèvement bancaire : mandat SEPA à demander à la directrice - priorité aux adhérents réguliers



PROCEDURE D'INSCRIPTION

Vous n'avez pas d'identifiant de connexion

Si vous êtes une nouvelle famille ou si vos enfants n'ont jamais ou pas fréquenté la structure depuis plusieurs années, nous vous suggérons de vous rapprocher du secrétariat. Un dossier sera constitué à l'issue duquel les identifiants de connexion vous seront remis.

Vous avez un identifiant de connexion

Au préalable, un mail vous avertira de l'ouverture des inscriptions pour la période à venir (vacances, mercredis et ateliers decouvertes).

1. **Connectez-vous sur** : <https://aej.portail-familles.app>

2. Entrez :

Votre identifiant : adresse mail sur laquelle vous avez reçu votre mot de passe

Si vous ne vous en souvenez pas, envoyez un mail à direction@aej-tourdulac.fr

Votre mot de passe : en cas de perte ou d'oubli cliquez sur « mot de passe oublié ».

Mot de passe personnalisable

3. **Complétez ou Modifiez**, toutes les informations personnelles qui vous sont demandées sur « mon foyer », « mon profil », « mes enfants »

Attention : si les informations obligatoires (marquées d'une *) ne sont pas complétées, un écran rouge, au moment de la réservation, vous fléchera vers celles manquantes.

4. **Réalisez votre réservation sur « mon planning »** en suivant les consignes - enfant par enfant - & n'oubliez pas de les inscrire 2 jours par semaine sur les périodes de vacances.

Attention : si vous souhaitez faire des modifications, contactez-nous

5. **Vérifiez l'état de vos inscriptions** en vous reconnectant régulièrement ou via la réception d'un mail de notre part.

6. **Payez votre facture**. Lorsque la période de vacances est terminée, vous recevez un mail vous invitant à régler la facture en pièce jointe.

Attention : certains mails atterrissent dans les spams. Pensez à vérifier dans mes factures si votre solde est à jour.

Comment payer ?

. **Par virement** : RIB disponible sur la facture

. **Par chèque, ANCV, espèces, carte Tattoo** : à déposer/à régler auprès de la directrice ou dans la boîte aux lettres ou à envoyer au siège : 134 rue de la mairie 38960 St Etienne de Crossey. Le dépôt est sous votre responsabilité.

. **Par CESU** : en ligne depuis votre fournisseur avec le numéro NAN AEJ : 0720153*7

. **Par prélèvement bancaire** : mandat SEPA à demander à la directrice - priorité aux adhérents réguliers

Attention : votre accès à la pré-inscription de la période suivante pourra être bloqué si vous n'êtes pas à jour de vos paiements.

7. **Télécharger vos factures**, selon vos besoins. Pour les attestations, fiscales ou autres, merci de nous faire la/les demande(s).